

ÉCHOS du parlement bruxellois



PÉRIODIQUE D'INFORMATION BILINGUE DU
PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Nr 2 février
session 2008-2009

Éditorial

Décembre 2008. A nouveau, le parlement est le théâtre du même rituel annuel : le vote du budget de l'année à venir. Le budget est une estimation des dépenses que le gouvernement devra consentir l'année prochaine dans différents domaines politiques comme la propreté, le logement, la mobilité, les travaux publics... Ce budget doit obtenir le feu vert du parlement. Et ce, au terme d'intenses débats. Les échanges les plus virulents ont été assénés lors des réunions de commission. En séance plénière, la discussion du budget a été marquée par plus de sérénité.

Cette année, les discussions budgétaires ont été un peu plus techniques. Les soubresauts financiers de l'année dernière ont produit leurs premiers effets sur le marché bruxellois de l'immobilier. Résultat : les revenus issus des droits d'enregistrement (qui doivent être versés à l'achat et à la vente d'un bien immobilier) sont en baisse. Moins de moyens, donc, à notre disposition. Par ailleurs, la crise des crédits exerce aussi une influence incontestable sur les recettes des communes. Dans quelle mesure ? Difficile de l'estimer dans l'immédiat, mais une chose est sûre : la force de frappe

financière de la Région est réduite. Or, la Région bruxelloise doit supporter des coûts fixes qui ne tolèrent aucune économie. Pensez à la propreté et au transport public (dont profitent aussi les navetteurs), ou encore à la remise au travail et au logement (généralement au profit des Bruxellois).

Nous ne le répétons jamais assez : Bruxelles est le moteur économique de l'ensemble du pays et génère des richesses qui, malheureusement, s'échappent des frontières bruxelloises. Sous le couvert de l'impôt des personnes physiques, cet argent file vers les Régions où vivent les navetteurs. Bruxelles a besoin de plus de moyens pour assumer ses missions permanentes. Seul un financement plus juste de la Région le permettra. Si des négociations communautaires s'amorcent au niveau fédéral, les Bruxellois devront avoir voix au chapitre. Avec pour objectif, un financement correct de notre Région, qui ne pourra que profiter à la qualité de vie à Bruxelles.

Ces Echos, vous éclaireront sur les discussions budgétaires et leurs incidences. Nous vous en souhaitons une lecture passionnante.



Eric Tomas
président



Jan Béghin
Premier
vice-président

SOMMAIRE

Budget 2009	1-10
L'attribution des logements des communes et CPAS sera plus équitable et plus transparente	10-11
Les lieux publics rendus plus accessibles aux chiens d'assistance	12
Bruxelles pourrait bientôt disposer d'un crematorium pour animaux de compagnie	13
Les investissements des crematoriums pourront être subsidiés	13
En bref	14

Budget 2009

Danse sur la corde raide

La confection d'un budget sous les sombres auspices d'une crise financière est une tâche des plus malaisées. Mais quand cette crise prend des allures de récession économique et que les prévisions pour 2009 ne prêtent pas à l'optimisme, elle en devient d'autant plus complexe.

Sans oublier que ce gouvernement presque sortant doit limiter ses dépenses à quatre mois – la date du 7 juin approche – et laisser un droit d'initiative suffisant à son successeur. A la veille des élections régionales, le gouvernement n'a pas cédé à la tentation d'inscrire des dépenses spéciales ou de renoncer à l'équilibre budgétaire.



Guy Vanhengel,
ministre des
Finances et du
Budget

Notre
périodique
d'information
fait peau neuve

Présenter un budget 2009 serré mais néanmoins prometteur dans ces circonstances exceptionnelles s'est avéré être *un exercice d'équilibre particulièrement difficile*, n'a pas caché le *ministre des Finances et du Budget Guy Vanhengel (Open VLD)*.

Il annonce que des efforts ont été demandés, obtenus et imposés à tous les acteurs régionaux.

L'exercice budgétaire 2008 est plombé par des recettes fiscales en baisse et des dépenses en hausse en raison d'une triple indexation des frais de personnel. Il a donc fallu élaguer.

Ainsi, les coûts des cabinets ministériels et du parlement bruxellois doivent être revus à la baisse. Un moratoire du personnel a été décrété au ministère bruxellois et dans les autres institutions administratives. Quant aux subsides facultatifs, ils sont réduits forfaitairement de 10 %.

L'élaboration d'un budget relève de la responsabilité collective d'un gouvernement. Au nom de ses collègues, le *ministre Vanhengel* peut exprimer sa fierté de présenter, pour la huitième année consécutive, un budget en équilibre conformément aux normes du Conseil supérieur des Finances. La Région bruxelloise respecte donc toujours les objectifs du Pacte de stabilité.

D'ailleurs, la politique budgétaire et financière menée ces dernières années a permis une stabilisation de *la dette régionale* ainsi qu'un bien meilleur rapport dette / recettes.

La crise s'invite au menu budgétaire

Dans la foulée immédiate de la crise du crédit, le gouvernement a dû accorder différentes *garanties de financement*. Ainsi, la réglementation de garantie via le Fonds de garantie a été portée à 80 millions d'euros, en soutien aux entreprises. 50 millions d'euros ont été réservés au développement accéléré du plan Logement. Et le Fonds du Logement pourra octroyer davantage d'emprunts, sa garantie ayant été élevée à 100 millions d'euros.

Le solde de financement est positif et atteint 10,36 millions d'euros. C'est une bonne nouvelle pour les objectifs budgétaires fixés.

Le logement reste la priorité absolue

Le plan Logement restera la priorité absolue du gouvernement jusqu'au dernier jour de cette législature, a déclaré le *ministre Guy Vanhengel*.

Conformément au calendrier avancé en début de législature, la construction de 5.000 logements doit à présent pleinement commencer. Le capital de 540 millions d'euros exigé à cette fin est libéré depuis l'exercice budgétaire 2007, après trois injections, chacune de 180 millions d'euros. 500 millions d'euros sont réservés à la rénovation de logements sociaux. Le ministre rappelle que ce financement n'a été possible que grâce au bon déroulement du scénario FADELS. (*)

Le pour et le contre sur le plan fiscal

Le produit des impôts régionaux est soumis aux fluctuations conjoncturelles. Sur le plan budgétaire, c'est un mauvais point pour la Région bruxelloise. Le ministre Vanhengel propose, après avoir été pendant huit ans en charge du budget bruxellois, un bel inventaire des annulations, exonérations, réductions et diminutions de diverses taxes.

Le budget des voies et moyens

Les recettes totales pour 2009 sont estimées à **2.594.264.000 euros**, soit un surplus de 6,4 % par rapport à l'année dernière. Avec les transferts pour la gestion de la dette d'un montant de 173,5 millions d'euros, cela représente une augmentation de 6 % par rapport au budget initial 2008.

La Région bruxelloise reçoit, pour ses programmes de remise à l'emploi des chômeurs, beaucoup plus d'argent (*droits de tirage*) du pouvoir fédéral. Cependant, près de la moitié de ces 115,6 millions d'euros de droits de tirage concerne des arriérés.

Le poste '*autres recettes*' augmente de plus de 50 millions d'euros. La Société de Logement de la Région de Bruxelles-Capitale s'est en effet engagée à apurer ses dettes. En contrepartie, la Région lui octroie un prêt de 100 millions d'euros pour accélérer la mise en œuvre du Plan logement. Et pour la dalle de couverture des voies ferroviaires de la gare Léopold, des moyens fédéraux ont été promis.

(*) *La dénommée opération FADELS (Fonds d'amortissement des emprunts du logement social) de début 2004 a été particulièrement salutaire pour le secteur du logement social. La SLRB, la Société de Logement de la Région de Bruxelles-Capitale, a pu combler ses dettes en une fois sans devoir emprunter sur le marché des capitaux. Il s'agissait à l'époque d'un montant total de 222 millions d'euros. Conformément aux normes de Maastricht, les trésoreries des institutions semi-publiques ont été mises à contribution pour apurer la dette en souffrance de la SLRB à l'égard du FADELS via une augmentation de capital.*

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES RECETTES

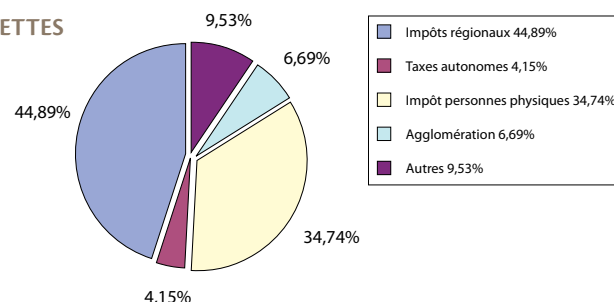
	2008 Ini	2009 Ini
	x 1.000 EUR	x 1.000 EUR
Impôts régionaux	1.198.563	1.164.555
1) Droits de succession	333.822	333.225
2) Droits d'enregistrement ventes	540.715	511.731
3) Autres impôts régionaux	324.026	319.599
Taxes régionales	103.939	107.718
1) Taxe régionale autonome	100.112	103.498
2) Autres	3.827	4.220
Part attribuée de l'IPP	834.737	864.314
Recettes en provenance de l'Agglomération	140.886	173.440
Transfert en provenance du pouvoir fédéral dans le cadre de la Loi Spéciale de Financement		
Droits de tirage	42.545	115.589
Mainmorte	29.027	29.965
Nouvelles compétences transférées et institutions bruxelloises	34.854	36.874
Autres recettes	26.495	77.186
Recettes sur les Fonds organiques*	26.915	24.623
1. TOTAL	2.437.961	2.594.264

Ce sont les revenus sensibles à la conjoncture, à savoir les impôts régionaux et en particulier *les droits d'enregistrement*, qui diminuent.

Les droits d'enregistrement sur la vente de biens immobiliers sont bien en dessous des prévisions (43 millions d'euros en moins que prévu), car la vente de maisons et d'appartements a diminué en 2008. Les droits d'enregistrement sur les crédits hypothécaires ont eux aussi rapporté moins. Et les droits de succession subissent le même sort : 20 % de moins par rapport à 2007.

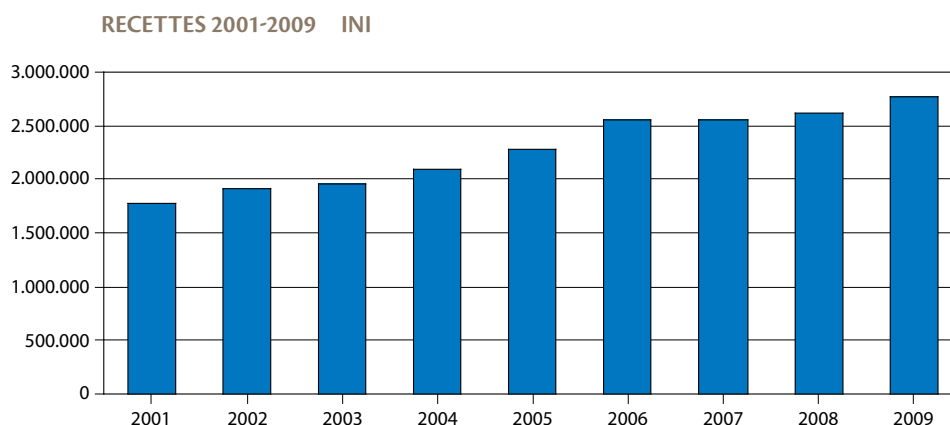
Comme précédemment, ce budget 2009 tient compte du *système européen des comptes nationaux et régionaux* (le système SEC95). Les surplus ou déficits des organismes pararégionaux sont repris dans le résultat final. Cette année, les principes du SEC95 en matière d'impôts et de cotisations sociales ont changé et la notion de 'droits constatés' a aussi été introduite pour les organismes pararégionaux. En effet, il existe une différence entre le moment d'un recouvrement et celui de la recette effective en caisse.

PART PAR RECETTES 2009



x 1.000 EUR	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
INI	1.775.942	1.918.824	1.959.234	2.102.501	2.280.017	2.546.917	2.553.897	2.611.487	2.767.790

Les recettes 2009 augmentent donc de 156.303.000 EUR par rapport au budget initial 2008, soit une augmentation de 6%.



Attribution d'une partie de l'impôt des personnes physiques (IPP)

La loi spéciale de financement du 16 janvier 1989, modifiée et complétée par la loi spéciale du 13 juillet 2001, régit la dotation IPP aux trois Régions. Le décompte se fait en trois étapes.

1/ Le montant de base

Chaque Région reçoit une part proportionnelle à sa participation dans les recettes totales de l'impôt fédéral des personnes physiques.

Depuis des années, Bruxelles voit sa participation au pot belge de l'impôt des personnes physiques suivre une courbe descendante. Tout comme l'année dernière, la Région bruxelloise représente 8,41 % des recettes IPP perçues (à titre de comparaison : la Flandre représente 63,28 % et la Wallonie, 28,31 %).

2/ L'intervention de solidarité nationale (ISN)

Une Région aux recettes fiscales inférieures à la moyenne nationale perçoit une ISN de la part de l'Etat fédéral. Chaque pour cent de différence par rapport à la moyenne belge rapporte 11,60 euros (base 1988 et indexation annuelle) par habitant de la Région en question. Bruxelles se trouve 13,71 % sous la moyenne fiscale belge. La Région bruxelloise bénéficie de cette ISN depuis déjà douze ans.

3/ Terme négatif

A la suite des accords du Lambermont via la loi spéciale du 13 juillet 2001, un calcul complexe est réalisé, depuis l'année budgétaire 2002, pour réduire la dotation IPP. Le montant déduit de l'addition 'montant de base + ISN' est appelé le « terme négatif ». Il est destiné à tracer pour les Régions un carcan budgétaire et à maintenir l'équilibre de la situation budgétaire générale.

Montant de base IPP	1.130.002.330
ISN	265.432.426
Terme négatif	(-) 531.120.499
Donation IPP totale	864.314.257

La dotation IPP totale de 2009 peut toutefois être estimée à **901.188.000 euros** car il reste 36,8 millions d'euros en provenance de la loi spéciale du 12 janvier 1989 et des nouvelles compétences transférées.

Les impôts régionaux

Au total, les impôts régionaux devraient rapporter cette année **1.164.555.000 euros**.

Par rapport aux estimations ajustées pour l'année budgétaire 2008, on obtient une hausse globale de 3,9 % des impôts régionaux. Ces impôts représentent 45 % de l'ensemble des recettes. L'effondrement des droits d'enregistrement est le fait le plus marquant.

Voici ci-dessous un tableau présentant l'évolution des impôts régionaux entre 2001 et 2009 :

ÉVOLUTION DES IMPÔTS RÉGIONAUX

x 1.000 EUR	2001 réalisé	2002 réalisé	2003 réalisé	2004 réalisé	2005 réalisé	2006 réalisé	2007 réalisé	2008 ajusté	2009 initial
Droits d'enregistrement (41,4%)	111.932	125.519	149.255	161.040	169.842	194.571	206.392	204.479	211.857
(58,6%)	-	177.667	211.265	227.945	240.405	275.408	292.139	289.431	299.874
Droits d'enregistrement sur const. hypothèque	-	16.250	24.162	29.017	33.537	35.120	34.011	30.870	32.290
Droits d'enregistrement sur partages immeubles	-	2.799	2.248	3.786	4.551	5.593	5.652	6.389	6.109
Droits de donations	-	4.939	5.745	8.415	47.872	55.368	50.395	45.407	47.496
Droits de succession	192.386	218.695	194.936	285.680	287.540	320.009	317.853	319.706	333.225
Précompte immobilier	11.088	18.118	23.141	15.955	15.917	16.820	17.302	17.939	18.764
Taxe de circulation	-	92.181	108.412	104.455	113.218	107.858	121.434	124.365	129.040
Taxe de mise en circulation	-	32.270	36.358	38.083	40.970	41.080	48.510	47.586	49.630
Eurovignette	-	3.399	5.229	4.875	4.955	4.626	4.889	4.943	5.170
Jeux et Paris	6.036	7.451	6.802	8.398	7.752	17.155	20.976	22.973	23.984
Appareils automatiques	4.775	6.252	5.502	6.427	6.223	6.768	6.793	7.116	7.116
Taxe d'ouverture	1.181	308	205	143	85	68	62	15	0
Total	354.154	327.398	705.847	773.260	894.219	972.867	1.126.408	1.121.219	1.164.555

LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

Pour 2008, les moyens d'action atteignaient 3.082.501.000 euros (en engagements). Pour cette année budgétaire, il s'agit d'un montant de **3.187.712.000 euros**, soit un surplus de 2,8 % par rapport à l'année dernière.

A la suite de la crise des crédits, la Région bruxelloise a participé à une injection de capital dans DEXIA, grevant le budget des dépenses de 150 millions d'euros.

Les dépenses seront quelque peu réduites pour les travaux publics, la recherche scientifique, le Contrat

pour l'économie et l'emploi. En matière d'emploi, le calcul des besoins à prévoir a été remanié. Pour le logement, les crédits ont été augmentés. Un refinancement de la VGC et de la COCOF interviendra également pour un total de 2 millions d'euros (à répartir selon la clé 20/80).

Des moyens supplémentaires sont déployés pour soutenir l'économie. Enfin, les actions politiques au profit des communes augmentent également cette année de 18 millions d'euros.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉPENSES (CRÉDITS DE LIQUIDATION)

Missions	2008 init x 1.000 Euro	2009 init x 1.000 Euro	2009-2008 Différence %
01 Financement du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale	38.125	34.583	-9,29%
02 Financement du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	24.484	23.409	-4,39%
03 Initiatives communes du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale	33.516	24.546	-26,76%
04 Gestion des ressources humaines et matérielles du ministère de la Région de Bruxelles-Capitale	119.160	120.548	+1,16%
05 Développement d'une politique d'égalité des chances	1.133	1.225	+8,12%
06 Gestion et contrôle financier et budgétaire**	253.507	242.153	-4,48%
07 Gestion en matière de technologie de l'information et des communications (TIC)	39.809	34.318	-13,79%
08 Gestion immobilière publique	29.027	28.976	-0,18%
09 Protection contre l'incendie et aide médicale urgente	78.050	82.032	+5,10%
10 Soutien et accompagnement des communes	444.323	462.478	+4,09%
11 Financement des cultes et de l'assistance morale laïque	1.996	2.540	+27,25%
12 Soutien à l'économie et à l'agriculture	43.073	50.618	+17,52%
13 Promotion du commerce extérieur	8.668	8.737	+0,80%
14 Soutien à la recherche scientifique	38.345	38.814	+1,22%
15 Promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie (U.R.E.) et régulation du secteur énergétique	25.012	24.527	-1,94%
16 Assistance et médiation dans l'offre et la demande d'emplois	239.163	233.226	-2,48%
17 Développement et promotion de la politique de mobilité	9.563	10.154	+ 6,18%
18 Construction et gestion du réseau des transports en commun	579.285	601.446	+ 3,83%
19 Construction, gestion et entretien des voiries régionales et des infrastructures et équipements routiers	99.695	98.018	-1,68%
20 Développement des transports rémunérés de personnes, à l'exclusion des transports en commun	2.399	2.783	+ 16,01%
21 Exploitation et développement du canal, du port, de l'avant-port et de leurs dépendances en vue d'une meilleure mobilité urbaine durable par une approche multimodale et du développement économique créateur d'emplois	16.859	17.370	+3,03%
22 Politique en matière de production et de distribution d'eau, de réglementation technique relative à la qualité de l'eau potable, d'épuration des eaux usées et d'égouttage	33.648	32.314	-3,96%

** Pas d'exécution sur le fonds pour la gestion de la dette régionale

Missions	2008 init x 1.000 Euro	2009 init x 1.000 Euro	2009-2008 Différence %
23 Protection de l'environnement et conservation de la nature	68.344	69.761	+2,07%
24 Enlèvement et traitement des déchets	111.500	116.500	+4,48%
25 Logement et habitat	125.486	176.423	+40,59%
26 Protection, conservation, restauration et promotion des Monuments et Sites	22.102	18.993	-14,07%
27 Politique de la Ville	107.735	99.820	-7,35%
28 Statistiques et analyses	747	389	-47,93%
29 Relations extérieures et promotion de la Région de Bruxelles-Capitale	12.289	13.629	+10,90%
30 Financement des Commissions communautaires	270.113	281.249	+4,12%
Total	2.877.156	2.951.579	+2,59%

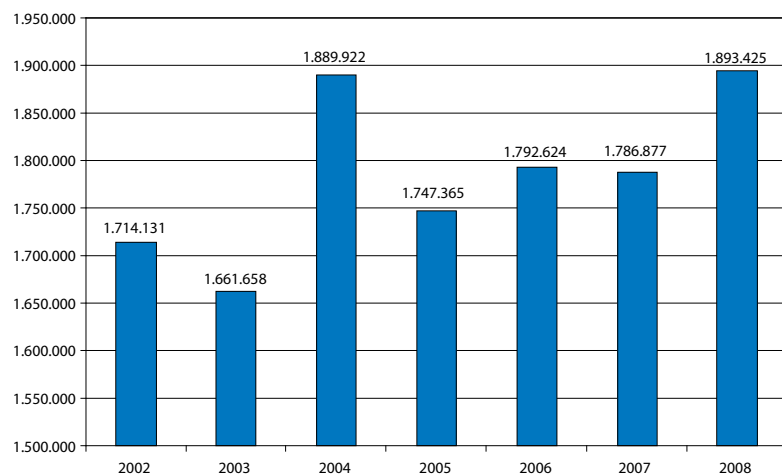
RESTE-T-IL DE L'ARGENT POUR SIX RAMES DE METRO BOA ?

Ces dernières années, le gouvernement bruxellois a acquis 15 rames de métro de type BOA et 167 trams. Le contrat de gestion avec la STIB prévoit par ailleurs la commande de cinq BOA supplémentaires en 2009 (six sont en fait nécessaires pour cinq opérationnels). Ces nouvelles rames sont capitales pour augmenter la fréquence et la capacité de la ligne 1. Cependant, le montant de l'acquisition, soit 57 millions d'euros, n'a pas été inscrit dans le projet de budget 2009, et c'est là que le bât blesse.

En commission des Finances, *Denis Grimberghs (cdH)*, *Rachid Madrane (PS)* et *Brigitte De Pauw (CD&V)* avaient proposé de passer commande dès aujourd'hui et d'en reporter le paiement à 2010. Laisser filer l'opportunité d'un bon prix d'achat avec le constructeur espagnol CAF ne serait en effet pas faire preuve de bonne gouvernance.

BELIRIS, l'accord de coopération entre la Région bruxelloise et le gouvernement fédéral, a déjà par le passé cofinancé une partie de l'achat de BOA. Le financement de l'acquisition des BOA a récemment fait l'objet d'une décision. La commande aura bien lieu maintenant et elle n'aura un impact budgétaire de 15 millions d'euros qu'en 2011 et 2012. Le constructeur espagnol CAF doit encore 13,5 millions d'euros pour la livraison tardive des précédentes rames. Par ailleurs, BELIRIS, la STIB et la Région bruxelloise interviendront dans cet investissement.

ÉVOLUTION DE LA DETTE TOTALE SELON LA NORME ESR95-NORME



LA GESTION DE LA DETTE A DU POSITIF

Depuis 2000, le niveau de la dette est stabilisé à hauteur d'1,8 milliard d'euros. Le coût moyen de la dette est depuis lors passé de 5,1 % à 3,52 %. Grâce à son comportement exemplaire en matière de réduction progressive de la dette, la Région de Bruxelles-Capitale a facilement accès aux marchés des capitaux pour financer ses activités.

En ces temps de crise et d'année électorale, le budget 2009 peut-il s'autoriser un (léger) passage dans le rouge ? le parlement hésite

Le projet de budget 2009 a été passé au peigne fin par les différentes commissions parlementaires, soucieuses de l'avenir proche et sans trop d'arrière-pensées préélectorales.

Tant la majorité que l'opposition ont avoué leur préoccupation par rapport aux recettes bruxelloises. Si celles-ci ne sont pas inscrites dans les dépenses fédérales, Bruxelles les recevra-t-elle bien ?

Un débat budgétaire virulent mais correct

Didier Gosuin (MR-FDF) a l'honneur d'engager les hostilités et reproche au gouvernement d'avoir mal évalué les caprices et aléas du secteur immobilier. Des recettes conjoncturelles ne doivent pas être traquées par des dépenses structurelles.

Ce budget n'est pas en équilibre, il présente un boni fictif. En effet, pas moins de 178 millions d'euros de recettes sont totalement aléatoires.

CITEO était destiné à faciliter les investissements dans le transport public. Mais alors que CITEO s'est fait recaler par la Commission européenne, le gouvernement « fait comme si de rien n'était ». Résultat: la STIB a dû vendre ses bâtiments et devra les relouer, ce qui va grever son budget de fonctionnement.

Didier Gosuin demande pour la énième fois combien de logements, sur les 5.000 annoncés, sont désormais construits. C'est à peu près la seule force de ce gouvernement : c'est que tous ses effets d'annonce, pour lesquels il réserve des sommes colossales, ne sont jamais concrétisés !

Selon Rudi Vervoort (PS), ce gouvernement pourra se présenter devant l'électeur avec un bilan plus que satisfaisant.

Nous devons mettre en place les balises qui permettront aux ménages et aux entreprises de sortir de ce typhon les plus indemnes possibles. En ces temps de crise, il importe de se doter d'instruments pérennes. C'est maintenant que nous devons investir dans les hôpitaux, les égouts, les logements, la mobilité et les travaux publics, tant à l'échelon régional que communal.

Rudi Vervoort réclame une plus grande contribution de la SRIB dans cette approche globale de la crise.

La Région bruxelloise connaît toujours des difficultés de financement structurel, mais elle a prouvé entre-temps sa capacité à être responsable de son devenir.

Jean-Luc Vanraes (Open VLD) loue les mérites du ministre des Finances et du gouvernement qui, à l'ombre de la crise, sont néanmoins parvenus à présenter un budget en équilibre.

Il regrette la situation dans le cadre de la programmation BELIRIS. La Région et le fédéral injectent ensemble de très nombreux moyens financiers dans les rénovations de bâtiment, l'aménagement des quartiers et la mobilité. Mais l'exécution concrète de tous ces projets se fait attendre depuis des années.

Bruxelles compte 50.000 chômeurs de longue durée sur un total de 92.000. Avec un seul conseiller pour 325 demandeurs d'emploi, nous ne parviendrons jamais à réactiver suffisamment de gens, estime Jean-Luc Vanraes.

Il appelle à nouveau la Région à initier une concertation avec les communautés sur une redistribution des tâches essentielles.

Denis Grimberghs (cdH) demande lui aussi de revoir la programmation de BELIRIS, mais surtout pour inscrire la commande de six rames BOA avant fin janvier.

S'engager en vitesse dans de nouveaux investissements pour le transport public, comme le suggère Rudi Vervoort, serait absurde et viendrait concurrencer les travaux du réseau RER.

Pour Denis Grimberghs, la Région doit consacrer plus de moyens aux politiques communautaires, vu les énormes besoins en matière sociale, d'enseignement, de santé et de culture.

Pour conclure, il plaide pour que le gouvernement bruxellois « s'autorise une petite marge budgétaire en anticipant sur les recettes d'un refinancement de la Région de Bruxelles-Capitale ».

Les PME constituent le plus grand employeur bruxellois, affirme Walter Vandenbossche (CD&V). Or, elles souffrent des conséquences de la crise financière. Un plan d'investissement pour les PME s'impose d'urgence.



Didier Gosuin,
MR-FDF



Rudi Vervoort, PS



Jean-Luc Vanraes,
Open VLD



Denis Grimberghs,
cdH



Walter
Vandenbossche,
CD&V



Yaron Pesztat,
Ecolo

Les accords du Lambermont ont besoin d'être révisés. Mon groupe consent à un refinancement de la Région bruxelloise à condition qu'elle remette de l'ordre dans ses affaires internes. Le refinancement doit être couplé au débat sur les tâches essentielles réclamé depuis si longtemps.

Mon groupe dit oui à l'orthodoxie budgétaire, mais non à l'intégrisme budgétaire, déclare Yaron Pesztat (Ecolo). Il met l'accent sur les mesures et investissements en matière de politique énergétique.

Yaron Pesztat rappelle à nouveau la vision d'Ecolo qui associe défis économiques et défis écologiques pour plaider en faveur d'un plan de relance vert.



Marie-Paule Quix,
sp.a

Le groupe sp.a défend lui aussi un plan de relance vert, déclare Marie-Paule Quix. Pourquoi n'articulerions-nous pas un immense projet autour de l'énergie solaire ?

En effet, Bruxelles ne peut supporter à elle seule les coûts du transport public et de grands travaux d'infrastructure, d'où le soutien de BELIRIS, explique Marie-Paule Quix. Mais elle demande que la Région cesse de réclamer de l'argent pour des initiatives qui ne relèvent pas de sa compétence. « Il faut arrêter de bricoler et faire preuve d'une vision d'ensemble pour Bruxelles. »



Adelheid Byttebier,
Groen!

Groen! a la nette impression que le gouvernement bruxellois baisse les bras en cette fin de législature, déplore Adelheid Byttebier. Autrement, il aurait fait des pronostics quant à l'augmentation de la pauvreté et aux besoins de tant de Bruxellois qui doivent faire appel aux services d'aide publique.



Françoise
Schepmans, MR

Groen! plaçait beaucoup d'espoir dans la politique économique et énergétique. Malheureusement, nous devons donner de mauvais points aux responsables du logement et de la mobilité.

La législature écoulée a été une succession de promesses et d'effets d'annonce, dont on ne voit rien venir, tonne Françoise Schepmans (MR). « Les Plans Iris 2, climat, propreté, développement international, la création de 5.000 logements, témoignent de la léthargie dans laquelle nous sommes plongés. »

Cette année encore, 89 euros de taxe régionale pour tous les Bruxellois.

Même en cette année électorale, les Bruxellois recevront dans leur boîte aux lettres un avis de paiement de la taxe régionale. Il s'agit d'une taxe forfaitaire (d'un montant actuel de 89 euros; le double il y a encore deux ans), dont Flamands et Wallons sont exempts.

Le ministre des Finances Guy Vanhengel (Open VLD) espérait pouvoir supprimer cette taxe en 2009, tablant sur une compensation par les bénéfices du Casino de Bruxelles. Mais c'était sans compter avec le marché immobilier. 2008 se caractérise par une forte baisse des ventes immobilières et, par conséquent, par un effondrement du produit des droits d'enregistrement. Alors, partie remise en 2010 ou promesse jetée aux oubliettes ?

Quelques chiffres clés de la Région de Bruxelles-Capitale

1.048.491	habitants au 1 ^{er} janvier 2008
518.392	déclarations fiscales pour l'exercice 2006
22.565	le revenu moyen imposable par déclaration
15.925	le revenu disponible par habitant
679.889	emplois (2007)
19,4 %	taux de chômage (décembre 2007)
107.844	demandeurs d'emploi inscrits
65,4 %	des demandeurs d'emploi sont sous-qualifiés
38.939	logements gérés par les 33 sociétés immobilières de service public sous la supervision de la SLRB
32.358	demandes pour un logement social (2007)
7.555	ménages ayant bénéficié en 2007 de droits d'enregistrement réduits à l'achat d'un logement
78.174	entreprises en 2006 (hors services publics non assujettis à la TVA et professions libérales)
83,9 %	de ces entreprises relèvent du secteur tertiaire
59.734.900	produit intérieur brut en 2006 (en euros)

Le budget 2009 de la Commission communautaire commune (CCC) : d'un débat relevé en commission à un débat terne en séance plénière

MAIS DES INTERROGATIONS SE FONT JOUR SUR UNE RELANCE DE LA CCC

Les 89 députés bruxellois ne font pas que dicter la loi dans les matières régionales, ils agissent aussi en tant que législateur pour les aspects de la politique de santé et de l'aide aux personnes. Il s'agit des domaines politiques communs aux deux communautés en matière de politique familiale, de prestation de soins, de politique du troisième âge et de soins aux personnes handicapées. Les deux groupes linguistiques du parlement bruxellois constituent l'Assemblée réunie de la CCC. Les ministres du gouvernement régional composent le Collège réuni.

Budget CCC 2008 ajusté

Le budget des voies et moyens initial pour 2008 a été ajusté de 81.373.000 euros à 82.768.000 euros.

Le budget des dépenses initial pour 2008 a, quant à lui, subi un ajustement de 86.374.000 euros à 87.615.000 euros en crédits d'engagement.

Ces ajustements se justifiaient sous le poids de besoins sociaux en augmentation à Bruxelles, où la pauvreté et l'isolement social continuent de faire des ravages.

Projet de budget 2009

Les recettes de la Commission communautaire commune sont estimées pour 2009 à **85.411.000 euros**. Soit une croissance de presque 5 %. Le pot de la CCC est alimenté par douze sources de revenus. En voici les principales, par ordre d'importance :

36,485 millions d'euros – dotation fédérale

21,517 millions d'euros – dotation PRB pour les charges issues de la scission de l'ancienne province du Brabant

18,336 millions d'euros – dotation PRB (= Fonds spécial de l'action sociale)

6,436 millions d'euros – dotation PRB conformément à un accord avec le secteur non-marchand

Les dépenses de la CCC s'élèvent à **91.026.000 euros** en crédits d'engagement. Le volet 'Aide aux personnes'

(et ses cinq domaines: politique de la famille et des personnes âgées / centres d'aide sociale / aide aux sans-abri / aide aux personnes handicapées / les CPAS) atteint 54,8 millions d'euros, investissements compris.

Les débats de l'Assemblée réunie

Lors de la discussion générale, *Jan Béghin (sp.a)* déplore l'absence de dynamisme et d'ambition que trahit ce budget. Pour lui, un déficit budgétaire doit être toléré en période de crise. Environ 30 % des Bruxellois courent un risque élevé de pauvreté et la situation évolue si rapidement, mais les *ministres Guy Vanhengel (Open VLD) et Evelyne Huytebroeck (Ecolo)* refusent de toucher aux marges budgétaires. La politique est trop lente, elle n'est pas suffisamment proactive.

Pour *Anne-Sylvie Mouzon (PS)*, c'est aujourd'hui – et pas demain – qu'il faut financer des investissements publics pour soutenir l'économie bruxelloise, au profit du secteur de la construction, plaque tournante de la croissance économique. Dans les 30 ans à venir, des investissements seront nécessaires dans les hôpitaux, les maisons de repos (MR) et maisons de repos et de soins (MRS), en raison du vieillissement de la population. *Anne-Sylvie Mouzon* juge intolérable que les CPAS doivent préfinancer les économies de trésorerie de la Région. Ils perdent chaque année l'indexation sur un quart de l'année en cours. Elle demande dès lors au Collège d'exiger de la Région que le Fonds spécial de l'action sociale soit liquidé, de sorte que les CPAS reçoivent le montant auquel ils ont droit.

Au nom du groupe cdH, *Joël Riguelle (cdH)* salue quelques initiatives importantes. Nous disposons enfin d'un plan pluriannuel pour les investissements relatifs aux maisons de repos. Le secteur hospitalier bénéficie de perspectives pour la modernisation de son équipement. Et l'allocation de base destinée au subventionnement des Services d'habitat accompagné est à nouveau inscrite au profit des personnes handicapées.



Jan Béghin, sp.a



Anne-Sylvie Mouzon, PS



Joël Riguelle, cdH



Paul Galand, Ecolo

Cette crise financière touchera plus durement les travailleurs et les personnes en situation précaire à Bruxelles, prédit *Paul Galand (Ecolo)*. Ces personnes devront encore plus faire appel aux organisations de secours et aux CPAS. Le Collège réuni, en concertation avec les présidents des CPAS et avec l'aide de l'Observatoire de la santé et du social, doit suivre cette évolution.

Cette législature a permis de réaliser de bonnes choses dans le domaine des soins de santé. La Maison de répit en est un bon exemple.

Toutefois, une nouvelle approche s'impose pour relever les défis de demain. La santé n'est pas seulement une charge, elle est aussi un vecteur de croissance de l'économie et de la recherche scientifique.



Brigitte De Pauw, CD&V

Brigitte De Pauw (CD&V) enjoint le Collège réuni de tout mettre en œuvre pour un dépistage préventif du cancer.

Une étude réalisée par la Mutualité chrétienne révèle, pour les prix de jour, une surconsommation de 27 % dans les hôpitaux et de 15 % dans les MR et MRS.

Brigitte De Pauw estime qu'il faut encore renforcer les efforts à Bruxelles pour accueillir et soigner le plus grand nombre de patients dans leur propre environ-



Jacqueline Rousseaux, MR

nement. La Communauté flamande donne ici l'exemple. Il s'agira là d'un grand défi pour la CCC après les élections.

La CCC manque de moyens pour être active sur le terrain en matière de santé et d'aide sociale. Elle doit par conséquent opter pour une collaboration avec les deux communautés, estime *Adelheid Byttebier (Groen!)*. Que la CCC se concentre sur la coordination de la politique sociale de la COCOF, de la VGC, de la Communauté flamande et de la Communauté française. Nous pourrons alors cesser de nous plaindre du manque de moyens et d'un budget une nouvelle fois insuffisant.

Pour *Jacqueline Rousseaux (MR)*, il reste des domaines importants que le Collège réuni néglige. Il y a aujourd'hui 10.000 à 15.000 familles en attente d'un lieu d'accueil pour un senior frappé de démence. Les IMP (instituts médico-pédagogiques) devraient aussi pouvoir accueillir des malades d'Alzheimer. Les grands handicapés manquent aussi cruellement de possibilités d'accueil. Force est de reconnaître qu'il n'est pas simple de mener une politique efficace à Bruxelles, où les compétences et les moyens financiers sont trop dispersés.

L'attribution des logements des communes et CPAS sera plus équitable et plus transparente

Se loger à Bruxelles coûte cher. Les prix de location des maisons et appartements y demeurent en hausse constante. Ils poussent une série de ménages à revenus bas et moyens à trouver refuge



en Wallonie ou en Flandre, plus abordables à l'achat et à la location. De plus en plus de Bruxellois se tournent également vers les pouvoirs publics pour trouver une habitation dont le prix échappe à l'évolution du marché.

Malgré les efforts de construction et de rénovation de la Région, la demande de logements publics reste très supérieure à l'offre. On compte actuellement 38.000 logements sociaux, c'est à dire 8% de l'ensemble du parc bruxellois. A ces 38.000 logements il faut ajouter une douzaine de milliers de logements appartenant à des pouvoirs publics: communes et CPAS, essentiellement.

Il est impératif d'assurer à chaque demandeur la transparence et l'objectivité des attributions, de

manière à éviter des discriminations entre les ménages. Des règles appropriées existaient déjà pour les logements sociaux, les logements construits par la SDRB (aux montants de loyers conventionnés) et les prêts octroyés par le Fonds du logement. C'est à présent le cas pour les logements qui sont la propriété des communes et CPAS et ceux qui appartiennent à la Régie foncière régionale.

Maintenir intact le parc immobilier public

A l'initiative des députés *Alain Daems (Ecolo)* et *Isabelle Emmery (PS)*, le parlement a, en effet, adopté, le 19 décembre, une proposition d'ordonnance, cosignée par tous les groupes de la majorité (plus Groen!), qui vise à remédier à cette carence. Le texte a été approuvé par 52 députés (majorité), tandis que 29 autres (MR, opposition) se sont abstenus.

Toutes les autorités publiques propriétaires visées par cette ordonnance devront, au minimum, conserver le nombre de mètres carrés habitables de leur parc immobilier proposé à la location. En cas de vente d'un logement à un particulier, l'opérateur public devra construire ou acquérir un logement de taille équivalente et le proposer à la location.

Les opérateurs immobiliers publics devront adopter et publier un *règlement d'attribution* des logements basé sur l'ordre chronologique des demandes. Ce critère pourra être éventuellement pondéré par d'autres critères objectifs, tels un handicap, la situation de famille ou la proximité habitat-travail. Des dérogations d'« extrême urgence » seront admises, pour autant qu'elles soient motivées. Ces règlements d'attribution seront communiqués au gouvernement.

Chaque opérateur immobilier public devra également tenir à jour un *registre des demandeurs* de logement. Ces registres devront rester accessibles aux demandeurs, aux conseillers communaux et conseillers de CPAS de n'importe quelle commune bruxelloise ainsi qu'aux députés et aux membres du gouvernement.

Chaque fois qu'il décidera d'attribuer un logement, l'opérateur immobilier public *contactera* les demandeurs les mieux placés sur le registre et dont les besoins rejoignent le plus le bien proposé à la location.



Chaque année, l'autorité publique devra faire *rapport* au conseil communal (ou au conseil de l'action sociale) de l'état des attributions. Des recours individuels suspensifs pourront y être introduits. Ces recours administratifs n'excluent pas la possibilité de recours devant le Conseil d'Etat ou les juridictions judiciaires.

Chaque année, également, tous les pouvoirs publics propriétaires devront transmettre au gouvernement régional l'*inventaire* de leurs logements mis en location. Cet inventaire précisera, pour chaque bien, sa localisation, sa surface habitable, le nombre de chambres, le montant du loyer et le nom du locataire.

Favorable à l'objectif visé par l'ordonnance, la transparence en particulier, l'opposition MR, représentée essentiellement par *Olivier de Clippele, Vincent De Wolf et Nathalie Gilson*, s'est néanmoins abstenue. Selon ces députés, en effet, la nouvelle législation « crée un moratoire sur la vente de logements habitables par les communes. Cela risque de freiner la dynamique en matière de logement et notamment celle des investissements ». Autre objection formulée: la publicité des listes de locataires, telles qu'elle est imposée, serait susceptible de porter atteinte à la vie privée des demandeurs.

« On va freiner la dynamique en matière de logement »

Les lieux publics rendus plus accessibles aux chiens d'assistance

De plus en plus de chiens sont dressés pour porter assistance à des personnes en difficulté. Les aveugles et mal-voyants ne sont pas les seuls concernés. Des personnes sourdes, malentendantes, des épileptiques et des personnes atteintes d'un handicap moteur ont également recours à des « chiens d'assistance ».

La France, l'Espagne et la Suisse ont déjà adopté des mesures permettant à ces chiens d'assistance d'accompagner leur maître dans les lieux publics. En Belgique, seule la Wallonie a légiféré en cette matière. A Bruxelles, l'accès de tels chiens aux lieux publics était encore soumis à l'arbitraire des propriétaires d'établissements et parfois interdit.

Les ministres en charge de l'Aide aux personnes, *Evelyne Huytebroeck (Ecolo)* et *Pascal Smet (sp.a)* ont mis fin à ce comportement qu'ils jugeaient discriminatoire parce qu'il excluait de facto ces personnes de certains lieux publics et qu'il portait ainsi atteinte à leur autonomie. A leur initiative, l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune a adopté, à l'unanimité, le 5 décembre, un projet d'ordonnance organisant l'accès des chiens d'assistance aux lieux publics.



Le texte définit comme chiens d'assistance ceux qui ont été dressés ou qui sont en cours de dressage par des instructeurs agréés. Les animaux doivent être identifiables grâce à une pièce d'identité. L'accès aux lieux ouverts au public leur est autorisé.

Plusieurs lieux publics sont visés: secteur horeca (hôtels, restaurants, cafés), bâtiments abritant des activités récréatives et socio-culturelles ou dédiés à l'exercice d'un culte. S'y ajoutent les funérariums, cimetières, établissements pour personnes âgées ou handicapées, complexes sportifs, terrains de jeux, bureaux, centres d'aide médicale et sociale, aéroports. Sont également concernés les moyens de transports collectifs ou privés, tels les taxis.

Certains lieux publics spécifiques, toutefois, resteront pour des raisons d'hygiène, de santé publique et de sécurité interdits aux chiens d'assistance, comme les services de soins intensifs des hôpitaux, les blocs opératoires et d'accouchement, les piscines publiques.

Sauf exception (service spécifique rendu à l'animal, tel un repas), l'accès de ces lieux publics sera gratuit.

Les personnes qui se sentiraient lésées par une décision défavorable à leur égard pourront introduire une plainte auprès du Service de l'administration de la Commission communautaire commune. Les contrevenants à l'ordonnance sont passibles d'une amende de 50 à 100 euros.

Anne-Sylvie Mouzon (rapporteuse PS) a souligné « l'unanimité et l'enthousiasme » de l'assemblée, lors du vote de ce projet d'ordonnance. Elle a également rappelé que le texte avait été amendé à son initiative. Seuls seront reconnus comme chiens d'assistance ceux qui auront été dressés ou qui sont en cours de dressage. C'est l'instructeur du chien qui doit être agréé et non l'association dans laquelle celui-ci travaille.

Dominique Braeckman (Ecolo) a, pour sa part, insisté sur le fait que l'ordonnance visait à mettre fin au comportement discriminatoire dont est victime la personne handicapée qui se voit interdire un lieu public lorsqu'elle est accompagnée de son chien d'assistance.

Bruxelles pourrait bientôt disposer d'un crématorium pour animaux de compagnie

En 2006, près d'un ménage bruxellois sur deux possédait un animal de compagnie. Et pourtant, Bruxelles ne dispose toujours pas d'un cimetière officiel pour animaux. S'ils ne veulent pas enterrer leur chien ou leur chat dans leur jardin, dans le bois le plus proche ou – pire – l'évacuer dans un sac poubelle (ce qui est interdit), les Bruxellois doivent confier leur animal mort à un vétérinaire ou le faire enlever par une société spécialisée qui le transportera à Denderleeuw où un équarrisseur transformera ses restes en poussière d'os.

Une façon un peu abrupte de se séparer d'un fidèle compagnon...

En Flandre et en Wallonie, par contre, des crématoriums pour animaux permettent d'offrir à ces derniers un départ un peu plus digne. En 2004, les trois crématoriums flamands ont ainsi incinéré 4.559 animaux de compagnie et la demande ne cesse d'augmenter.

A l'initiative de René Coppens (Open VLD), Souad Razzouk (MR/FDF) et Walter Vandenbossche (CD&V), le parlement a adopté, à l'unanimité, le 19 décembre,

une proposition de résolution demandant au gouvernement d'étudier la nécessité, la faisabilité et la localisation d'un crématorium pour animaux à Bruxelles. Les députés demandent également au gouvernement de discuter avec la Société coopérative intercommunale de crémation (SCIC), qui est demanderesse, de la création de ce crématorium à un endroit différent de celui sur lequel se trouve actuellement le crématorium intercommunal pour les personnes, sis à Uccle.

Le président de cette SCIC, le député PS Mahfoud Romdhani, a confirmé l'opportunité de créer ce crématorium pour animaux. La difficulté résidera, selon lui, dans le choix de l'emplacement et la recherche des moyens nécessaires à sa réalisation. Le dossier serait toutefois prêt.

A cette occasion, également, Françoise Schepmans (MR, opposition), a exprimé le vœu que les parlementaires fassent preuve du même intérêt lors de la poursuite de la discussion liée à la création d'un deuxième site de crémation pour les personnes à Bruxelles.

Les investissements des crématoriums pourront être subsidiés

Depuis 1998, les intercommunales bruxelloises peuvent prétendre à des subsides pour réaliser des investissements d'intérêt public. Parmi ces investissements, figurent la création, l'aménagement et l'agrandissement de cimetières ou colombariums mais également la construction et la rénovation de bâtiments affectés à la gestion et à l'entretien des cimetières.

Un problème se posait, jusqu'ici, pour la Société coopérative intercommunale de crémation (S.C.I.C.), la seule intercommunale bruxelloise chargée de la crémation. L'administration régionale refusait systématiquement ses demandes de subsides au motif que cette intercommunale ne gère pas un cimetière mais un crématorium. Or, il s'avère que la S.C.I.C. doit faire face à d'importants investissements.



Le parlement a, dès lors, approuvé, le 19 décembre, une proposition d'ordonnance déposée par Eric Tomas et Mahfoud Romdhani, tous deux PS, permettant de subsidier également des investissements pour des crématoriums publics.

En bref

parlement bruxellois : le grand livre des 20 ans



Comment évoquer 20 ans d'activités parlementaires en images? Car que produit un parlement – certes après discussions, réflexions, négociations et amendements – si ce n'est de l'écrit?

Des textes, la vie ; c'est ainsi qu'est née l'idée de monter un livre vivant illustrant l'histoire et les travaux du parlement bruxellois ; un livre ouvert qui associe l'écrit et le mouvement. Un livre de 2 mètres de haut dans lequel le visiteur se voit immergé dans l'histoire politique de la Région.

Ce livre se trouve dans le Centre d'accueil et d'information de notre parlement.

A l'occasion des 20 ans de la Région de Bruxelles-Capitale, le parlement bruxellois vous donne la parole.

Venez à la rencontre de vos élus

le vendredi 27 mars 2009
73, rue du Lombard
1000 Bruxelles

Pour en savoir plus :
www.parlbruparl.irisnet.be



Ce jeudi 5 février 2009 à 16 heures s'est tenue dans l'hémicycle du parlement, une séance extraordinaire au cours de laquelle hommage a été rendu à M. Jos Chabert à l'occasion de ses quarante ans de mandat parlementaire et à MM. Charles Picqué et Willems Draps à l'occasion de leurs vingt ans de mandat parlementaire. A cette occasion, le président du parlement, M. Eric Tomas, a également rendu hommage aux députés qui siègent au parlement bruxellois depuis 1989, à savoir : Mmes Marion Lemesre, Anne-Sylvie Mouzon et Martine Payfa et MM. Jan Béghin, Bernard Clerfayt (aujourd'hui Secrétaire d'Etat fédéral), Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Stéphane de Lobkowitz, Serge de Patoul, Paul Galand, Didier Gosuin et Walter Vandenbossche.

Si vous souhaitez un abonnement gratuit au présent périodique, renvoyez-nous le talon ci-joint dûment complété, à l'adresse suivante:

parlement bruxellois – relations publiques
1005 Bruxelles – Fax 02 549 62 12

Nom, prénom:

sollicite un abonnement aux « Échos du parlement bruxellois »

Rue:

..... N°

Code postal: Localité:

Date: Signature:

